



**Audience du 10/04/19 à la DSDEN
demandée par les syndicats de psychologues EN EDA de l'Isère**

Représentants syndicaux : I.Argalski et J.Casagrande pour SNU IPP, A.Combet et H.Viart pour SE UNSA SNP

reçus par Mme Tognarelli IEN adjointe de la directrice d'Académie et M.Dourthe, IEN ASH Sud, début de séance à 16h30.

Préalable : divers points étaient annoncés : problème des postes vacants, comment prioriser les bilans psychologiques nécessaires à l'instruction des dossiers à la MDA et à la CDO, engorgement des bilans à effectuer pour fin janvier, nouvelle date butoir pour ces instances de décisions, d'autres points se sont ajoutés.

Mme Tognarelli : le rectorat sur demande de la DSDEN a recruté 7 contractuels sur les 8 postes EN EDA vacants, la situation est meilleure que l'an dernier. En ce qui concerne les congés maladie des psychologues ou les mi-temps thérapeutiques, la DSDEN n'a pas les informations et n'est pas compétente pour autoriser le recrutement de contractuels ; une demande auprès de 2 enseignants titulaire du M2 de psychologie pour remplacer les postes n'a pas été acceptée par ces enseignants. Cette année, le recrutement s'est effectué plus tôt que l'année dernière.

M.Dourthe valide l'idée de trier les dossiers prioritaires sur les secteurs non pourvus de psychologues, en Pôle Ressource.
Des ordres de missions devraient être émis depuis Grenoble.

Les représentants syndicaux demandent la tenue dans les écoles, d'une réunion d'équipe éducative pour préparer ces bilans « hors secteur » du psychologue titulaire.

Mme Tognarelli annonce que 5 bilans hors secteur ont été demandés au maximum aux psychologues EN ; Les représentants des psy EN rappellent le projet d'un protocole évoqué avec Mr Glandu (CPC ASH Nord Isère) et Mr Dasseux (IA adjoint 74, interlocuteur des psy EN EDA) l'an passé, pour traiter les demandes de bilans hors secteur, à répartir entre les psy EN du département et non pas au sein de la circonscription concernée. Mr Dourthe demande que ce protocole lui soit communiqué (cf CR Réunion 24 janvier 2018 IEN ASH Nord Isère)

Les représentants syndicaux demandent d'ici la fin de cette année scolaire une réunion de tous les psychologues EN EDA du départements pour échanger des informations notamment sur les actions de cellule d'urgence, comme le font les psychologues EN EDA des autres départements et les psy EN EDO dans les CIO.

Mme Tognarelli rétorque que cette réunion dépend du Rectorat et ne peut être organisée sur le temps de présence des élèves, à notre initiative.

M.Dourthe s'engage à se renseigner auprès du Rectorat pour savoir si des frais de déplacements permettraient encore la tenue de cette réunion dans le PDF.

Aucune formation destinée aux psychologues EN n'est prévue cette année dans le PDF.

Le pôle RASED répondrait à lui seul, à l'isolement des personnels !?

Il existe par ailleurs deux groupes de travail sur le département (un Nord Isère et un Sud Isère) sur le fonctionnement des RASED suite à une demande de représentants d'organisations syndicales suite à une audience auprès de M.Barillet. 8 membres composent ces deux groupes : 2 IEN, 2 psy, 2 maitres E, 2 maitres G, 2 CPC ASH nord et sud ; un nouveau temps de rencontre est prévu.

Le constat était de dégager un cadre départemental car il n'y a pas d'uniformité entre le fonctionnement des RASED.

Lors de situations de crise dans une école ou une classe, Mme Tognarelli dit que les CPC sont chargés d'aider les professeurs des écoles, le psychologue quant à lui est chargé d'aider les élèves.

Les représentants syndicaux contestent cette position.

M.Dourthe va demander plus d'échanges sur les situations entre les CPC et les psychologues EN.

Mme Tognarelli va demander plus d'articulation entre les psychologues EN et les CPC ASH lorsqu'une demande d'étude d'un élève est sollicitée.

Le groupe de travail va produire un protocole pour guider les Pôles Ressources dans leur organisation.

Le protocole par exemple va indiquer aux maitres E que le nombre d'élèves à suivre sur une période correspond à une classe d'élèves environ pour donner des repères simples car la disparité varie de 20 à 200 actuellement d'où la nécessité d'une harmonisation.

Quid des petites écoles isolées ?

Mme Tognarelli préconise d'appliquer le modèle des enseignants UPI AA qui effectuent une visite conseil pour optimiser les moyens.

Les représentants syndicaux posent la question de la formation par l'analyse de la pratique en direction des professeurs des écoles, en souffrance dans l'exercice de leur fonction.

Mme Tognarelli signale qu'il y a 9h contraintes de formation au PDF.

M.Dourthe précise qu'il existe une formation en destination des professeurs des écoles sur le sujet des élèves porteur de TSA, notamment dans les ULIS spécialisées. Là encore les psychologues EN regrettent de ne pas être associés à cette formation.

Mme Tognarelli explique d'autres formes de soutien en direction des équipes pédagogiques : médecin de prévention, PAS 38 proposé par la MGEN, dans l'accompagnement des équipes, la prévention des risques psycho sociaux, en lien avec les fiches RSST (CHSCT). Le stage comprend 3j de formation par un médecin, un CPC autour d'une situation qui engendre de la souffrance au travail.

Les représentants syndicaux demandent à ce que le psychologue EN du secteur soit inclus dans cette formation et puisse aussi participer en tant que formateur.

Les représentants syndicaux insistent sur la place du psychologue EN dans la formation auprès de professeurs des écoles.

On leur répond qu'il existe un module dans le parcours adapté dans la formation initiale.

Mme Tognarelli rappelle que l'analyse de la pratique en direction des professeurs des écoles en difficulté est apportée par la MGEN.

Les représentants syndicaux proposent une formation plus spécifique, type systémique selon le protocole de J.Picard ; des psychologues EN ont été formés pour appliquer ce protocole.

Mr Dourthe demande une maquette de cette proposition.

Ce protocole s'envisage sur un présentiel de 3 fois 2h par exemple, ce qui n'est pas compatible avec le PDF qui offre des formations à la journée....

Une demande d'analyse de la pratique auprès de la MGEN a été faite par les maitres G.

M.Dourthe pense aussi à définir le cadre de la formation des AVS où le psychologue peut avoir sa place.

Dans l'éventualité d'une sollicitation des Psy-En pour proposer aux enseignants des groupes d'analyse de pratique, les représentants syndicaux insistent sur le cadre de cette pratique professionnelle qu'il sera indispensable de respecter et évoquent la possibilité de binômes ainsi que la nécessité de croiser les secteurs.

Les représentants syndicaux abordent la question des dates pour l'organisation de leur calendrier au sujet des dossiers d'orientation des élèves.

M.Dourthe indique qu'il est de la responsabilité de la MDA de produire des affectations en mai juin pour les élèves orientés (AFELNET).

Il est important de préparer les orientations au plus tôt dans l'année scolaire afin d'éviter la multiplication des sous commissions.

M.Dourthe propose d'insister auprès des circonscriptions pour que les dates butoir soient connues de tous et notamment des psychologues EN. Pour rappel, le territoire numérise toutes les pièces nécessaires à l'instruction des dossiers (RGPD). La date butoir pour les dossiers d'orientation MDA, selon M. Dourthe ne pourrait être décalée qu'à la marge. Eventuellement juste avant les vacances de février au lieu de fin janvier.

Mme Tognarelli en profite pour informer de l'augmentation des dossiers SEGPA dans le Nord Isère (BJ2), disparité de 4 à 37 dossiers par circonscriptions !

Les représentants syndicaux évoquent le fait que les disparités constatées sont sans doute à mettre en lien avec la disparité des difficultés rencontrées sur les différents territoires.

Mme Tognarelli rappelle que les collèges ont plus de moyens pour suivre les élèves en difficulté... il est souhaitable d'anticiper les bilans pour la CDO en CM1 quand c'est possible.

La question des maintiens GS est abordée car elle est à l'origine de nombreuses tensions dans les équipes. La MDA octroie le maintien seulement si l'élève est susceptible de relever d'une orientation IME...

La question des maintiens en ULIS est abordée. M.Dourthe réaffirme sa réticence quant au maintien à l'école. Il existe des dispositifs spécifiques au collège pour soutenir les élèves en difficulté.

Mme Tognarelli propose le maintien en ULIS si un manque de place en IME est avéré pour orienter l'élève en question.

Autre point abordé par les représentants syndicaux : la gestion des psychologues EN EDA par la DIPER ; Mme Durand Poudret en est chargée et la gestion reste encore à améliorer.

La question des avis émis par les IEN pour le changement de grade est soulevée. Une harmonisation devrait se faire progressivement...Les représentants syndicaux demandent que tous les IEN soient sollicités pour émettre un avis sur les Psy EN.

Mme Tognarelli, explique que l'an dernier le temps a manqué pour que l'ensemble des IEN puisse être consulté et que l'avis qui a été donné, dans la très grande majorité « satisfaisant », signifiait que le Psy-EN répondait à l'ensemble des critères de satisfaction dans l'exercice de ses missions. De plus, Mme Tognarelli a évoqué une contingence au niveau des avis à respecter en lien avec les promotions possibles.

Au sujet des autorisations pour se rendre à des colloques destinés aux psychologues, seuls les élus sont autorisés à s'y rendre hors département.

M.Dourthe souligne que les psychologues disposent de 3h sur leur temps de travail pour participer à une RIS (Réunion d'information syndicale pour organiser une réunion départementale entre psychologues sans convocation hiérarchique...)

Fin de séance : 19h